



**LIGNES DIRECTRICES DE LA RSPO POUR
LES PETITS EXPLOITANTS INDÉPENDANTS
SUR LA GESTION DES Hautes Valeurs de
Conservation (HVCs) DANS LES
PLANTATIONS DE PALMIERS À HUILE
ÉTABLIES (Critères 5.2)**

**Lignes directrices pour les Responsables de
Groupe**

Version 2.4, 09 Décembre 2015

Préambule

Ces lignes directrices sur les pratiques de précaution décrivent une approche simplifiée du VHC pour les petits exploitants. Elles s'appliquent aux plantations déjà établies visées par le critère 5.2 de la RSPO, mais ne s'appliquent pas aux nouvelles plantations répondant au critère 7.3 de la RSPO.

L'approche est basée sur et unifie les travaux précédents sur les méthodologies de Hautes Valeurs de Conservation (HVC) pour les petits exploitants par Conservation International (CI) et le réseau des ressources HVC (HCVRN) et le programme SHARP. En février 2015, les groupes de travail de la Biodiversité et du HVC et des petits exploitants de la RSPO ont approuvé des essais contrôlés sur le terrain d'une approche unifiée et simplifiée HVC qui fusionne les éléments des méthodologies CI et HCVRN / CI. Des essais avec des partenaires, coordonnés par SHARP et le HCVRN, ont été réalisés dans quatre sites différents au Ghana, au Honduras, en Indonésie et en Tanzanie. La RSPO a également mené des essais sur le terrain basé sur les méthodologies HVC développées par CI, avec des partenaires en Thaïlande, en Indonésie, en Malaisie et au Ghana.

Un groupe de travail avec les membres des deux groupes de travail RSPO a été créé en Mars 2015 pour superviser la poursuite du processus de développement.

Les résultats des tests ont été discutés avec le Groupe de travail lors d'un webinaire à la fin de juillet et lors d'une réunion de suivi face à face dans la première semaine d'août à Kuala Lumpur. Les commentaires issus des consultations individuelles avec la plupart des membres du Groupe de travail ont également été sollicités.

Le Groupe de travail a recommandé de séparer les procédures HVC pour les petits exploitants des procédures conçues pour les situations concernant les nouvelles plantations et a suggéré de suivre rapidement la finalisation des procédures pour les plantations établies. Les procédures finales des petits exploitants pour satisfaire au critère 5.2 de la RSPO décrit dans ce document ont été approuvées par les groupes de travail sur la biodiversité et les HVC (BHCV) et les petits exploitants (SH) en novembre 2015.

Ils seront valables à partir du 1er janvier 2016.

Lignes directrices de la RSPO pour les petits exploitants indépendants sur la gestion des Hautes Valeurs de Conservation (HVCs) dans les plantations de palmiers à huile établies (Critères 5.2) - Lignes directrices pour les Responsables de Groupe

Version 2.4, 09 décembre 2015

I. Contexte

Les coûts et la logistique interdisent aux petits exploitants et aux agriculteurs de se faire certifier individuellement. Afin de surmonter ces obstacles, la RSPO a développé des procédures spécifiques pour la certification des petits exploitants organisés en associations, coopératives ou autres groupes. Les groupes peuvent être des petits exploitants indépendants, auto-organisés ou regroupés et soutenus par des ONG ou d'autres tiers.

Pour être certifiés, les producteurs doivent se conformer aux Principes et Critères de la RSPO afin de répondre aux exigences liées à la préservation des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) qui se sont révélées particulièrement difficiles. L'approche sur les pratiques de précaution décrite dans le présent document constitue une série de procédures simplifiées mais robustes pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC potentiellement affectés, et conçues pour permettre aux petits exploitants indépendants certifiés de se conformer au critère 5.2 de la RSPO :

“L'état des espèces rares, menacées ou en voie de disparition et d'autres habitats à Haute Valeur de Conservation éventuellement présents dans la palmeraie ou pouvant être affectés par les activités de gestion de la plantation ou de l'usine est identifié, et les opérations sont gérées de façon à assurer que ceux-ci sont préservés et/ou améliorés”.

La mise en œuvre suppose qu'un groupe organisé de petits exploitants existe ou qu'un groupe est organisé en conformité avec les exigences de la RSPO pour la certification de groupe dans la production de régimes (FFB). Les gestionnaires de groupe jouent un rôle clé dans le processus exigeant :

- Une capacité à mettre en place un système efficace de gestion et de prise de décision,
- Des compétences pour communiquer avec les membres du groupe tant oralement que par écrit et organiser une formation si nécessaire,
- Une capacité de visiter les membres du groupe et de surveiller leur conformité avec la norme RSPO.

Étant donné que les zones HVC seront réparties de façon inégale entre les terres des membres du groupe, les coûts de gestion (et en particulier l'évitement du défrichage) peuvent être inégaux pour les membres. Les gestionnaires de groupe doivent travailler avec les membres pour élaborer des accords sur la façon dont les coûts de la gestion et du suivi doivent être partagés entre les membres. Les groupes de petits exploitants indépendants qui appliquent l'approche des pratiques de précaution peuvent demander l'aide du Fonds de développement des petites exploitations de la RSPO.

L'approche des pratiques de précaution décrite dans le présent document s'applique aux groupes de petits exploitants indépendants. Les gestionnaires des groupes de petits exploitants sont tenus de se conformer au critère 5.2 par le biais d'évaluations ordinaires des HVC dans le cadre de la responsabilité de l'entreprise/usine.

II. Aperçu

L'approche des pratiques de précaution est conçue pour être utilisée par les petits exploitants dans des contextes à faible risque, définis ici comme tous les petits exploitants établis où il n'y a pas de nouveaux *défrichages de la végétation naturelle pour les nouvelles plantations*¹. Dans ces contextes, les HVC liées au site étaient déjà probablement perdues lorsque les terres ont été initialement converties en culture. L'échelle des opérations est aussi petite par définition et le respect des pratiques de précaution, décrites dans le présent document et d'autres dispositions de la norme RSPO, contribue à atténuer les menaces qui pèsent sur les autres HVCs. Par conséquent, les pratiques de précaution sont considérées comme applicables sans autre évaluation des risques².

Comme beaucoup des évaluations formelles HVC, l'application des pratiques de précaution commence par la détermination de la portée et l'identification des HVC potentiellement présentes et affectées. La différence est que, au lieu de vérifier la présence ou l'absence de valeurs par des évaluations sur le terrain, les valeurs sont validées par le dialogue avec les membres du groupe. Les valeurs qui ne sont pas définitivement absentes sont supposées être présentes conformément au principe de précaution.

Le processus consiste en trois étapes :

1. **Etude préliminaire** où le gestionnaire de groupe identifie le secteur comprenant les membres actuels et futurs du groupe et collecte les informations sur les liens entre la production, la capacité et l'approvisionnement des petits exploitants. L'étude préliminaire implique également la pré-identification des services écosystémiques de base pertinents, des espèces potentiellement présentes et des menaces probables à ces valeurs comme base pour les réunions avec les membres du groupe.
2. **Dialogue** où le responsable de groupe invite les groupes de petits exploitants à des réunions locales afin d'informer sur l'identification des HVC et de discuter des bonnes pratiques de gestion et de maintenance. L'accent est mis sur les services environnementaux et les espèces potentiellement présentes, ainsi que l'objectif pour les membres du groupe d'aider à identifier, valider et accepter un ensemble commun de pratiques de précaution conçues afin de maintenir les HVC là où elles se produisent.
3. **Vérification** où le responsable du groupe et les membres du groupe adoptent et gèrent un système de vérification et de suivi du respect par les membres de l'ensemble convenu de

¹ Les nouvelles plantations établies depuis novembre 2005 sans une évaluation préalable HVC doivent également se conformer aux exigences de la RSPO sur l'analyse du changement d'affectation des terres et les procédures de réparation et d'indemnisation.

² Au-delà de ce que les procédures de certification du groupe RSPO requises pour identifier l'intensité appropriée de l'audit - voir la section 4.2.

pratiques de précaution dans le cadre du suivi interne global des titulaires de certificats de groupe.

1. Etude préliminaire

1.1 Identifier le secteur comprenant des petits exploitants

Les procédures de base de certification de groupe de la RSPO exigent que les responsables de groupe identifient la zone géographique couverte par les membres du groupe et énumèrent le nom, l'emplacement, la taille de la participation et la production projetée de FFB de chaque membre du groupe. Ces données sont également essentielles pour la planification des réunions de groupe et d'autres activités de sensibilisation liées aux HVC, ainsi que pour un suivi efficace. Les responsables de groupe sont également tenus de documenter que tous les membres ont des titres fonciers et / ou des droits d'utilisation du terrain. Une étude préliminaire supplémentaire est utile pour la mise en œuvre des pratiques de précaution, notamment l'identification des communautés qui peuvent avoir des droits d'utilisation ou des revendications qui se chevauchent avec celles des membres du groupe. Il est également recommandé aux responsables de groupe d'identifier les usines de la région, les entités clés et les organisations ayant un intérêt légitime dans la gestion des HVC, par exemple les autorités locales, le service forestier, les rangers des aires protégées et les ONG. Les responsables de groupe devraient également se familiariser avec les fonctions et les caractéristiques de l'ensemble du paysage qui peuvent affecter l'occurrence, la gestion et la préservation des HVC, comme les aires protégées, les vastes étendues de forêts et les autres écosystèmes naturels.

1.2 Identifier les services et les ressources écosystémiques de base

Préparer les informations de base et les documents pour discuter avec les membres du groupe sur les services et les ressources écosystémiques de base (HCV4-6) susceptibles d'être touchés par les activités des petits exploitants.

Indicateur	Non	Oui
a) L'eau de rivière ou de lac est-elle importante pour boire / laver / pêcher ?		
b) Présence de zones humides ou de tourbières non drainées ³ ?		
c) Présence de pentes abruptes ⁴ ?		
d) L'agriculture permanente ou itinérante est-elle importante pour les moyens de subsistance ?		
e) Les produits ⁵ des forêts / prairies / zones humides sont-ils importants pour les moyens de subsistance ?		

³ Ici, l'accent est mis sur le rôle des zones humides dans la régulation des débits d'eau et sur la réduction de l'eutrophisation, de l'envasement, etc.

⁴ Devrait être définie de manière à refléter le risque d'érosion du sol et / ou de boue ou de glissements de terrain en l'absence de végétation stabilisatrice.

⁵ Gibier, poisson, noix, plantes médicinales, etc.

f) Les sites ou les ressources sont-ils d'importance culturelle ou spirituelle ?		
--	--	--

Utiliser la liste de vérification afin de pré-identifier les services écosystémiques et les ressources qui peuvent être utiles aux petits exploitants (et aux autres personnes vivant dans le secteur). Préparez-vous à la discussion :

- Laquelle de ces valeurs est importante,
- Pourquoi elles sont importantes,
- Quelles sont les activités qui peuvent constituer une menace pour ces valeurs, et
- Qu'est-ce que les petits exploitants peuvent faire pour éviter ou atténuer ces menaces.

1.3 Identifier les espèces prioritaires

Identifier les espèces protégées au niveau national et les autres espèces rares, menacées ou en voie de disparition répertoriée par l'IUCN (potentielles HVC 1 et 3) qui sont connues dans la région.

Choisissez parmi ces sous-groupes de 10 à 15 espèces prioritaires (ou groupes d'espèces apparentées) qui :

- Peut être trouvé dans les plantations de palmiers à huile ou les paysages avec des mosaïques de palmier à huile et de végétation naturelle des petits exploitants
- Peut être affecté négativement par les activités des petits exploitants,
- Les petits exploitants connaissent et savent comment identifier.

Les espèces prioritaires peuvent être des mammifères emblématiques et de grande itinérance, des oiseaux et des reptiles qui se déplacent ou utilisent les plantations de palmier à huile dans le cadre d'un paysage plus vaste. Elles peuvent également être des poissons ou d'autres animaux aquatiques qui sont sensibles à l'envasement des rivières ou aux fuites de pesticides.

Identifier les menaces les plus probables pour ces espèces, et les mesures possibles pour éviter, minimiser ou atténuer ces menaces. Préparer des images d'espèces prioritaires suggérées avec des noms communs dans la langue locale.

Espèces/groupes prioritaires	Menaces
a)	
b)	
c)	
d)	
e)...	

2. Dialogue

2.1 Inviter les membres du groupe à des réunions

Planifier et inviter les membres du groupe à des réunions. L'objectif est que, après ces rencontres, les petits exploitants soient au courant des espèces RMD et des HVC qui peuvent être présentes dans la région et acceptent de mettre en œuvre un ensemble défini de pratiques de précaution visant à maintenir les HVC là où elles se produisent. Le nombre de participants à chaque réunion devrait être limité à 20-25 personnes afin d'encourager la participation active. Les responsables de groupe peuvent avoir besoin de convoquer une série de réunions ou d'ateliers avec des sous-groupes de petits exploitants pour rejoindre tous les membres. Dans les situations où il y a trop de petits exploitants qui souhaitent rencontrer les responsables de groupe en personne, les responsables de groupe peuvent envisager la formation d'un sous-ensemble d'agriculteurs principaux, par exemple un ou deux de chaque village, pour entreprendre d'autres activités de sensibilisation.

2.2 Accroître la sensibilisation à la certification et aux Hautes Valeurs de Conservation⁶

Avant de discuter des HVC et des mesures à prendre pour les préserver, les petits exploitants doivent avoir une compréhension de base de la RSPO et du concept de certification. Lorsque cette connaissance n'est pas en place, par exemple où la mise en œuvre du critère 5.2 fait partie du processus d'organisation des petits exploitants et de demande d'un certificat de groupe, la certification devrait être le premier point à l'ordre du jour des réunions avec les petits exploitants.

Étant donné que la certification RSPO n'est toujours pas familière dans la plupart des régions, en particulier en dehors de l'Asie du Sud-Est, les responsables de groupe doivent veiller à éviter les attentes irréalistes sur les revenus générés par le marché (Les primes de prix sont peu probables, du moins pas à court terme) et plutôt se concentrer sur les avantages découlant des bonnes pratiques pour les petits exploitants eux-mêmes et pour l'environnement local dont ils dépendent. La RSPO a des documents d'information et des présentations qui peuvent être utiles. Les responsables de groupe devront peut-être simplifier ces documents et les adapter au contexte local, et les traduire dans la langue appropriée.

Le critère 5.2 de la RSPO exige que les producteurs de palmiers à huile préservent toutes les HVC qui peuvent être présentes sur leurs terres et qu'ils aident à préserver ces valeurs aussi dans le paysage environnant. Pour ce faire, les petits exploitants doivent comprendre les avantages découlant de ces valeurs. Le contenu est plus important que l'emballage, et il n'est pas nécessaire d'être formaliste ou d'insister sur une terminologie « correcte ». En pratique, les HVC pour les petits exploitants peuvent être réduits à :

- Animaux et plantes rares et vulnérables et leurs habitats (HVC1,3);
- Eau propre, protection de la partie supérieure des sols et protection contre les glissements de terrain (HVC4) ;

⁶ Plus d'informations sur le concept de HVC est disponible sur le site Web de HCVRN <https://www.hcvnetwork.org/>.

- Alimentation et autres ressources de base provenant de forêts et d'autres écosystèmes naturels (HVC5) ; et
- Sites et ressources d'importance culturelle ou religieuse (HVC6).

2.3 Discuter des services et des ressources écosystémiques de base et comment les préserver

Discuter et valider les services et les ressources écosystémiques de base identifiés provisoirement par le responsable du groupe (section 1.2) et proposer des mesures pour les préserver. L'importance relative des HVC 5 et 6 varie selon le contexte et le système de droits et le système foncier. En principe, on peut s'attendre à ce que les petits exploitants préservent les HVC 5 et 6 dont ils apprécient et profitent de leur propre intérêt - si tel est le cas, il ne devrait pas y avoir d'autres règles.

Les pratiques de précaution suivantes (PP) sont conçues pour maintenir les HVC 4 là où elles se produisent. Il existe un grand chevauchement avec d'autres exigences de la norme RSPO et avec les bonnes pratiques agricoles en général. Les formulations sont génériques et les participants aux réunions de groupe devraient être encouragés à proposer des changements et, si nécessaire, à ajouter des PP, de sorte que les règles aient un sens dans le contexte local.

PP.1 Pas d'utilisation de pesticides ou d'engrais ⁷ près de (moins de 20m de) rivières, étangs et lacs.
PP.2 Pas de déversement de déchets ou d'eaux usées dans les rivières, étangs ou lacs.
PP.3 Maintenir la couverture végétale près des rivières, des étangs et des lacs à tout moment (pas de sol nu).
PP.4 Pas de drainage ⁸ des zones humides naturelles ou des zones de tourbe.
PP.5 Maintenir la végétation sur les pentes abruptes.
PP.6 Respecter les droits d'usage / d'accès traditionnels des autres.

Le tableau contient des PP génériques en format condensé et abrégé. Les formulations " (ne) pas" devraient être un résultat final des discussions avec les petits exploitants plutôt qu'un point de départ recommandé - les intentions derrière les PP sont d'obtenir des résultats positifs pour les personnes et la nature.

2.4 Discuter des espèces potentiellement présentes et prendre des mesures pour les préserver

Discuter de la liste des espèces prioritaires identifiées à la section 1.3 et valider la présence de chacune d'elles à tour de rôle. Les agriculteurs ont-ils vu ces espèces ou noté leur présence par d'autres moyens ? Sont-elles rares ou communes ? Quand et où ont - elles été vues pour la dernière

⁷ Autres que les résidus de paillis / récolte.

⁸ Alors que la RSPO permet un certain drainage de la tourbe, il semble prudent de ne pas autoriser de drainage par les petits exploitants, car ils manquaient souvent de la technologie et de l'autorité nécessaires pour suivre et maintenir les niveaux des nappes phréatiques au fil du temps.

fois ? D'autres espèces devraient-elles figurer sur la liste ? Pourquoi les protéger ? Quelles sont les principales menaces ? Que peuvent faire les petits exploitants pour minimiser ces menaces ?

Les responsables de groupe devraient se préparer à ces discussions avec des arguments solides pour la protection et la conservation des espèces. Certaines espèces exercent des fonctions qui sont (directement ou indirectement) bénéfiques pour les humains, comme la pollinisation des cultures ou la prédation sur les rats et les autres concurrents - ce sont les plus faciles à discuter. D'autres espèces plus « neutres » peuvent exercer des fonctions écosystémiques importantes, mais cet argument n'est valable que si un véritable cas peut être fait. Des généralisations radicales, comme « les écosystèmes peuvent s'effondrer comme un château de cartes si quelques espèces sont perdues », ne sont tout simplement pas vraies (le fait est qu'en raison de la rareté, les espèces très rares jouent généralement un rôle insignifiant dans le fonctionnement des écosystèmes).

Dans de tels cas, il peut être préférable de souligner les obligations juridiques, l'importance pour l'économie du tourisme, ou en l'absence de telles justifications, un objectif général visant à maintenir l'héritage national de la biodiversité. Il est sans doute plus difficile de soutenir que les espèces qui causent la perte du bétail ou même posent un danger pour les populations, ont également le droit d'exister. Il est peu probable que de tels arguments soient convaincants à moins que des mesures concrètes ne puissent être prises afin de minimiser ou d'atténuer les conflits entre les humains et la faune sauvage.

Idéalement, les participants à la réunion identifieront les menaces à la survie des espèces et vont suggérer et convenir des mesures qui peuvent être prises afin de minimiser ou atténuer ces menaces. Comparer ces suggestions avec les PP génériques décrites ci-dessous et les modifier ou les compléter si nécessaire.

PP.7 Ne pas chasser ou tuer des espèces prioritaires.
PP.8 Ne pas acheter, manipuler ou manger de la viande de brousse des espèces prioritaires.
PP.9 Ne pas collecter ou piéger des espèces prioritaires ou utiliser un poison qui pourrait les affecter.
PP.10 Utiliser les mesures de résolution des conflits entre les humains et la faune sauvage, comme convenu avec le responsable de groupe.
PP.11 Ne pas bloquer l'accès ⁹ ou la mobilité des animaux sauvages (au-delà de la clôture nécessaire du bétail).
PP.12 Ne pas défricher pour les nouvelles plantations sans l'accord préalable du responsable de groupe. ¹⁰

⁹ Au-delà des mesures convenues afin de minimiser les conflits entre les humains et la faune sauvage.

¹⁰ Un tel défrichage est traité par le critère 7.3 de la RSPO et ne relève pas du présent document. Bien que redondant en principe, la PP.12 est incluse ici pour s'assurer que les petits exploitants connaissent cette restriction.

2.5 Convenir d'une liste définitive des pratiques de précaution

Revoir, consolider et approuver les résultats des réunions, y compris les listes finales des espèces prioritaires, les services écosystémiques et les pratiques de précaution convenues. Pour que ceux-ci soient solidement mis en œuvre (comme toute autre bonne pratique requise pour la certification !), Chaque petit exploitant doit savoir *quoi faire, quand et pourquoi*. Discuter et convenir des systèmes d'auto-vérification et de suivi pour vous assurer que tous les membres du groupe respectent les règles (voir ci-dessous).

Bien que les responsabilités du gestionnaire de groupe soient limitées pour s'efforcer d'atteindre et de soutenir les titulaires de certificats de groupe, l'objectif de la certification de groupe et l'ensemble convenu de pratiques de précaution devraient également être communiqués aux autres agriculteurs non membres lorsque cela est faisable. Cela permet d'accroître la sensibilisation et de promouvoir les meilleures pratiques au niveau du paysage ainsi que de minimiser les frictions entre les membres du groupe et les non-membres. Une sensibilisation plus large peut également encourager davantage d'agriculteurs à rejoindre le groupe.

3. Vérification et suivi

Le respect des pratiques de précaution est évalué à travers une combinaison d'auto-vérification simple des petits exploitants, d'audits de surveillance de la conformité par les responsables de groupe et d'audits par des organisations de certification tiers.

3.1 Auto-vérification des petits exploitants

La composante de vérification de base est que les petits exploitants eux-mêmes vérifient régulièrement (par exemple mensuellement ou trimestriellement) la conformité avec chaque PP convenu sur une liste de contrôle fournie par le responsable de groupe (la liste peut être basée sur des images ou des symboles dans les cas de faible niveau d'alphabétisation). La liste de contrôle devrait également inclure un modèle simple pour le compte-rendu des observations des espèces prioritaires, l'enregistrement des menaces pour les espèces prioritaires et les services écosystémiques.

3.2 Suivi par les responsables de groupe

Les responsables de groupe sont chargés de valider l'exactitude l'auto-documentation des petits exploitants par des visites à la plantation. Ce programme de suivi devrait faire partie du système de contrôle interne requis pour la certification du groupe RSPO et inclure un protocole de vérification du respect par les agriculteurs des pratiques de précaution.

Les responsables de groupe doivent identifier une première intensité d'audit basé sur des critères d'évaluation des risques décrits dans les procédures de certification du groupe RSPO. Les indicateurs de risque plus élevé - poussant à un suivi plus intensif - comprennent de fortes proportions de nouveaux membres, une grande diversité de membres du groupe, des proportions élevées pour les non-membres du groupe dans le secteur, une concurrence pour l'approvisionnement des usines non

certifiées dans le secteur. La présence de l'un ou l'autre de ces indicateurs de risque devrait également déclencher la documentation et le suivi que chaque petit exploitant ne livre pas plus de régimes (FFB) que la superficie et la productivité de la plantation (de sorte que les produits ne proviennent pas d'une expansion non autorisée ou d'agriculteurs qui ne sont pas membres le groupe).

Il est recommandé aux responsables de groupe de lancer un audit dès que les agriculteurs ont commencé à remplir leurs protocoles d'auto-vérification, afin que les non-conformités puissent être détectées et traitées à un stade précoce. Cependant, le changement est un processus et un nouveau comportement peut ne pas être établi du jour au lendemain. Ainsi, les vérifications initiales peuvent être considérées comme des occasions d'éduquer et de former les agriculteurs non conformes ainsi que les moyens de contrôle.

L'intensité d'audit (fréquence d'échantillonnage) et l'objectif du suivi devrait être ajusté au fil du temps pour refléter le niveau de conformité observé. S'il y a des non-conformités importantes, des réunions de groupe de suivi peuvent être nécessaires afin d'expliquer et de rappeler aux membres leurs engagements et les conséquences d'une non-conformité persistante. Lorsqu'une vérification par les responsables de groupe cause des frictions qui compromettent d'autres relations ou des interactions avec les membres du groupe, les audits peuvent être délégués à d'autres parties compétentes tant que la responsabilité finale incombe au responsable de groupe.

3.3 Évaluer les résultats de suivi et prendre les mesures nécessaires

Une exigence fondamentale d'un bon suivi est la documentation de qualité des résultats - cela est également nécessaire pour démontrer une mise en œuvre efficace aux auditeurs de certification. Cependant, la surveillance et le suivi n'a de sens que si les résultats sont régulièrement évalués et des *mesures sont prises pour résoudre les problèmes identifiés*. Un signe de réponse adaptative réussie est qu'une surveillance et un suivi supplémentaires montrent une amélioration significative.